

## COmité de Défense et Protection de la Presqu'île de LEGE CAP FERRET

Président : Gilbert BAURIN

Vice-présidents: Jean-Pierre  
CAMUT et Jean-Marie PICOT

Trésorier : Jean-Pierre CAMUT

Secrétaire, communication: Marie  
Céline LACHAUD

Secrétaire, administratif: Françoise  
PINGUET

Archiviste : Guy CASTAGNEDE

### Pour nous contacter :

#### LEGE /CLAOUEY / LE FOUR :

F Pinguet 0556030880

#### LES JACQUETS / PIQUEY

G Baurin 0603822952

#### PIRAILLAN / LE CANON :

JP Camut 0608516561

#### L'HERBE/ LA VIGNE / CAP FERRET

JM Picot (prov.) 0670706072

### LETRE d'INFORMATION TRIMESTRIELLE et NUMÉRIQUE

N° 12 juillet 2020

RNA : W3300117

## ÉDITORIAL

### I l me faut....

Je suis résident de Lège Cap Ferret et comme d'autres, mes racines originaires sont d'ailleurs. Comme nous tous j'ai choisi de m'ancrer sur ce territoire et d'en accepter les charmes et les inconvénients.

Mais je suis aussi citoyen du monde, cette petite planète bleue bien seule dans l'immensité de l'univers. Et je veux préserver son humanité tout en conservant, je ne suis pas décroissant, une qualité de vie, un projet de vie qui laisse sa juste part à tous ceux qui s'y posent un jour, un an, une vie.

Il me faut donc pouvoir y vivre avec des services collectifs, de l'habitat à tarif supportable, et de la sécurité.

Il me faut pouvoir me déplacer en abandonnant peut-être un vieux diesel mais alors en disposant d'un vrai service public de transports collectifs et une voirie accessible à tous les moyens alternatifs de déplacement, sans exclusive.

Il me faut pouvoir travailler sur place et pour cela disposer, vite, d'un accès au monde comme à mes voisins via un internet à débit convenable. C'est-à-dire élevé.

Il me faut pouvoir y vieillir avec des aides et des établissements de soins, d'accueil et de services.

Il me faut pouvoir m'y nourrir, vêtir, bricoler, m'amuser, me cultiver.

Il me faut élever mes enfants, les faire éduquer, développer leurs sens et éveiller leurs esprits.

Il me faut pouvoir accueillir, c'est-à-dire accepter, tous ceux qui nous honorent de leur visite et nous font bénéficier d'un apport économique bienvenu. Il nous faut ... un plan global et cohérent de mandature et pas des mesures, peut-être opportunes, mais qui doivent s'inscrire dans une stratégie cohérente

Et ne me dites pas que ce n'est pas possible . JM. PICOT Vice-Président

**CODEPPI réunira le 18 AOUT 2020, de 16h00 à 18h00**

**dans la salle de la FORESTIÈRE au CAP FERRET, son**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2020**

(protocole COVID aménagé dans la salle. Port du masque OBLIGATOIRE.

Selon les évolutions locales cette A.G.O pourrait se tenir en AUDIOVISUEL

Il est proposé à tous nos adhérents qui le souhaitent de présenter leur **CANDIDATURE au POSTE d'ADMINISTRATEUR de CODEPPI** par courrier ou par courriel motivés adressés au Président avant le 10 août. Ces candidatures seront examinées par le C.A. qui votera sur chacune d'entre elles, avant d'être présentées à l'A.G.O. pour validation



Dès maintenant retrouvez nous sur Facebook , page ASSOCIATION CODEPPI LEGE CAP FERRET, lien : <https://www.facebook.com/Association-CODEPPI-Lege-Cap-Ferret-1236041746546311/>

# Préservation de la biodiversité sur le Bassin. A-t-on réellement le choix ? G. BAURIN Président

Sérions tout d'abord les différentes facettes de cette affirmation : il nous faut préserver la biodiversité du Bassin d'Arcachon !

**Nos forêts** sont utiles à la transformation des gaz à effet de serre, elles sont une des composantes de la biomasse végétale et animale, elles contribuent à la perméabilité des sols pour alimenter les nappes phréatiques, etc...

**Le plan d'eau du Bassin** : son équilibre sanitaire est une préoccupation permanente pour le préserver des pollutions anthropiques (celles de l'homme : eaux usées, pollutions moléculaires, artificialisation des sols qui augmentant la quantité d'eau douce déversée, pollution par les pesticides du bassin versant, pollutions liées à l'activité nautique etc...) mais aussi à celles liées aux flux hydrauliques naturels comme l'envasement du fond du bassin.

**L'urbanisation** qui consomme de l'espace et contribue à la dénaturation du territoire, par l'artificialisation des sols et l'appauvrissement des nappes phréatiques, le devers des eaux de ruissellement dans le Bassin (équilibre de la salinité, lavage des sols et transfert dans le Bassin) etc...

On peut affiner cette analyse grossière. Mais doit on seulement PROTÉGER ces équilibres difficiles par le moyen de lois et règlements de plus en plus contraignants, et que la population n'entend pas toujours ?

**Tout nous conduit à accepter la restriction des habitudes prises, l'obligation de modifier nos comportements, cette urgence à revoir nos schémas de vie sur ce territoire : OUI il faut économiser l'espace constructible, OUI il faut privilégier les modes de vie les plus neutres pour leur impact sur notre environnement, OUI il faut le faire sinon les générations à venir ne manqueront pas de nous le reprocher, comme elles nous reprochent déjà d'avoir trop profité sans retenue.**

## BALISAGE des « esteys \* » sur le Bassin F. PINGUET Secrétaire-adm.

La question nous a été soumise. A qui s'adresser pour qu'un simple balisage par « pignots » puisse se faire pour la sortie du port de Claouey ?

S'agissant du domaine public maritime, le service Maritime et Littoral d'Arcachon répondra : c'est le SIBA qui assure le balisage des principaux chenaux intérieurs, l'État assurant le balisage de la partie océane du bassin (bouées principalement) des passes vers le chenal d'Arcachon.

Mais en l'occurrence pour Claouey il s'agit d'un estey (petit chenal destiné en priorité aux professionnels de la mer, mais aussi aux plaisanciers) . Il n'y pas de gestionnaire désigné pour cela. La commune n'a pas vocation à assurer ce service (position de ces dernières années)

Il faut donc imaginer des solutions basées sur des initiatives « privées »: sur le modèle de l'obligation faite aux professionnels ostréiculteurs de baliser leurs parcs par des pignots. Un collectif ou une association d'usagers peut rechercher la bienveillance de ces professionnels pour organiser avec eux une solution : fournir des pignots et aider à les dresser de part et d'autre de l'estey avec un bateau professionnel.

C'est ce qui a été fait par exemple aux Jacquets .

**CODEPPI encourage ces initiatives citoyennes qui favorisent par ailleurs le « vivre ensemble » entre usagers du Bassin et professionnels de la mer**

(\* Estey = petit chenal (\*\*Pignot = Jeunes pins(ou chêne, ou bouleau) de 3 à 5 mètres, qui servent à protéger les parcs à huîtres, et à délimiter les concessions.



## La HOUCHINE

C'était une longue foëne, qui permettait aux ostréiculteurs et pêcheurs de sonder l'endroit où ils se trouvaient : les vases molles ou les vases plus fermes, le sable, les friches ostréicoles... Dans la situation d'un aveugle qui voit par le toucher, ils se fiaient aux bruits de l'eau sur le Bassin, son odeur et ce que leur déchiffrait la « houchine » sur le fond. Il était impossible de se perdre. Par nuit très noire, ils naviguaient tout de même. Le vent était une difficulté : il étouffe les sons, par contre, amène les senteurs de la terre (qui n'est pas partout la même). Difficile aujourd'hui d'utiliser ce savoir-faire : nuisance sonore, odeurs diverses, pollution lumineuse liées à l'augmentation croissante de la présence humaine.

## TÉLÉTRAVAIL, OUI. Mais sans FIBRE !

Nous avons dénoncé depuis 2018 la stratégie du déploiement de l'ADSL de ces quinze dernières années sur la Presqu'île. Stratégie qui a favorisé certaines zones et d'en ignorer d'autres. Résultat : de 30-40 Mbits de débit à 1Mbit. Puis nous nous sommes intéressés au déploiement de la fibre, boosté par une politique publique et portée par le département de la Gironde. Il a fallu du temps pour que la COBAN s'y intéresse. Nous sommes trois ans plus tard, toujours en attente du déploiement promis, lequel allait corriger les déséquilibres actuels.

Eh bien nous devons attendre encore. Un peu ? Beaucoup ? Il y a eu les inondations qui ont retardé, puis le confinement, et maintenant le constat que nombre de poteaux en bois doivent être changés par l'opérateur. Par un communiqué du 22 juin, le Département avoue sa difficulté à fournir un planning détaillé.

**L'épisode récent qui a promu le télétravail, incite notre commune à imaginer une nouvelle donne pour encourager des résidents à devenir des habitants à l'année. Pour peu que les moyens de communication soit à la hauteur des défis qui se présentent !** G BAURIN Président

## NETTOYAGE DE LA CONCHE DES JACQUETS

Samedi 20 juin, 17h, la Conche des Jacquets. Une armée de petites mains gantées et armées de râtaux, de fourches et de sacs s'attaque vaillamment aux griffes de sorcières qui envahissent le sable.

A qui appartiennent ces petites mains ? A quelques membres du Codeppi, Président en tête, aux riverains courageux et disponibles, et à deux représentantes du Conseil municipal dont Catherine Guillerm chargée de l'environnement et Mme Belpeche. De brouette en sacs une benne est vite remplie et comme il en reste on continue jusqu'à extermination totale.

Après tous ces efforts un couple de riverain de la Conche nous offre un rafraîchissement bien mérité. Il reste encore à mettre un rack pour les annexes des bateaux et effectuer des replantations de certaines espèces de plantes locales.

**Donc à bientôt pour les prochaines étapes.**



Avant



Pendant



Après

F.PINGUET secrétaire—administratif

**D**ès la prochaine LETTRE d'INFORMATION TRIMESTRIELLE (N°13 septembre 2020) CODEPPI publiera une nouvelle rubrique consacrée aux ÉCHANGES AVEC NOS ADHÉRENTS et SOUTIENS. Notre comité de rédaction sélectionnera les meilleures contributions à notre engagement à Défendre et Protéger l'Environnement de ce Territoire (Courriers électroniques reçus sur notre adresse [codeppilcf@orange.fr](mailto:codeppilcf@orange.fr), ou sur notre page Facebook).

**Parlez en autour de vous, à vos amis, vos voisins, votre famille**



## Rendons à Louis XVI l'initiative de l'ensemencement des dunes en pins...

Le roi Louis XVI à Versailles, le 21 mai 1782, autorisa le sieur de Ruat à faire semer en pins et autres arbres les dunes mobiles et fit défense aux habitants du Captalat de Buch d'envoyer paître leurs troupeaux dans les dunes semées jusqu'à ce que les arbres aient été déclarés défensibles. Aussitôt par l'Arrêt du Conseil du Roi, le Captal fit commencer des semis sur la côte du Moulleau. C'est la réussite de ces premiers semis qui convainquit l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Brémontier que la fixation des dunes par des semis était possible. Sans l'arrêt du Conseil du Roi du 21 mai 1782 interdisant le pacage, le Captal n'aurait pas entrepris ces semis. C'est donc grâce à une décision du Roi Louis XVI que l'entreprise de fixation des dunes put débiter.

Source : source Société Historique Bassin Arcachon SHAAPB-1987

## L'EAU, une ressource rare de plus en plus stratégique (1/2)

G. BAURIN Président avec la collaboration de V. SURTEES

Le réchauffement climatique ferait que le **débit moyen des cours d'eau français devrait diminuer de 10 à 40% à horizon 2050-2070** comparé à aujourd'hui. (\*) L'actuelle pandémie réveille les consciences sur la notion de ressources stratégiques qu'il convient de gérer avec précaution, anticipation, pour le bien de tous. L'eau fait partie de ces priorités.

### Un premier souci : un réseau qui « gaspille » entre 20 à 30% de la ressource

Un litre sur cinq se perd dans les réseaux. Le taux de remplacement des canalisations est d'environ 0,6% par an: cela signifie qu'il faut bien plus de 100 ans pour renouveler l'ensemble des tuyaux, dont la durée de vie est bien inférieure. (\*)

### Un deuxième souci : anticiper l'adaptation au dérèglement climatique

L'adaptation au dérèglement climatique est un enjeu majeur pour la ressource en eau : cela passe par une nouvelle gestion de l'eau, plus sobre, plus économe dans tous les usages, qu'ils soient agricoles, industriels, domestiques. De ces trois secteurs, l'agriculture est la plus gourmande en eau aujourd'hui, mais la consommation domestique n'est pas moins préoccupante.

***D'ici 2035 la consommation énergétique aura augmenté de 35% ce qui fera grimper la consommation d'eau de 85% et pèsera lourdement sur une ressource hydrique limitée. (\*)***

Une évolution de la loi est en cours pour faire varier les tarifs en fonction de la consommation, des saisons ou pour les résidences secondaires

### La gestion de l'eau, une préoccupation ancienne sur le Bassin d'Arcachon

- ◆ L'époque des « puits artésiens » a permis durant quelques dizaines d'années d'apporter des réponses en captant à quelques 200 m des nappes précieuses pour le bien de tous les usagers. Et cette dernière notion a été mise à mal par les « nantis » faisant réaliser leur propre puit artésien, avant que les communes fassent respecter la loi et remettre l'usage de ces captages au service de tous.
- ◆ Puis des initiatives privées collectives ont permis d'investir dans des forages et des réseaux de distribution dans des villages, des quartiers. Avec la généralisation de la distribution et le recours au droit de fermage, ces réseaux privés sont progressivement intégrés dans le réseau public.

### Une prise de conscience à raviver sur notre territoire

- ◆ Aujourd'hui la capacité de captage de la commune est devenue la capacité de captage de la COBAN et de fait celle du Bassin d'Arcachon. Les réserves souterraines sont en grande partie communes et représentées par les nappes fossiles profondes, datant de plusieurs millions d'années (Miocène, Oligocène, Éocène, Crétacé). La gestion de ces ressources est assurée au travers du SDAGE (Schéma directeur des ressources en eau du département) Nappes Profondes qui recense, surveille, contrôle et gère la ressource au travers de syndicats comme le SMEGREG (Syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde) Le financement de la politique de l'eau est actuellement payé à 86% via la facture des consommateurs.
- ◆ L'État prévoit une évolution de la législation qui redonnera aux instances locales les moyens d'agir sur cette ressource :
  - Les communes et les intercommunalités disposeront à l'avenir d'un droit de préemption sur les terres agricoles dans les zones sensibles.
  - Elles pourront aussi faciliter les usages des eaux de pluie, des eaux retraitées par les stations d'épuration ou encore les eaux domestiques dites « grises » (douche, lavabo, lave-linge...) pour arroser



### Le Balane

Ce petit crustacé, appelé « craquoy » en gascon, ou « chapeau chinois », est la cause de beaucoup de tourments pour les coques de bateau. Collé sur cette dernière il a pour conséquence de faire consommer jusqu'à 25% de carburant en plus. Alors depuis longtemps on nettoie, mécaniquement, mais il vaut mieux le faire à sec, pour ne pas contaminer le milieu aquatique. Pendant trop longtemps, les antifouling les plus impactant sur le milieu aquatique avaient pour but d'éviter que des colonies de balanes viennent perturber la performance du navire. Depuis la science s'intéresse beaucoup à ce casse pied des propriétaires de bateau : il se fixe sur tous les supports possibles en sécrétant une puissante colle, essentiellement constituée de protéines. Puissante car elle coagule dans l'eau grâce à une enzyme proche de celle qui coagule le sang humain. À suivre....

*(sources scientifiques diverses dont Université Duke U.S.A)*

## L'EAU, une ressource rare de plus en plus stratégique (2/2)

- ♦ Il prévoit également de remettre en état naturel 25.000 km<sup>2</sup> de cours d'eau, et de doubler la superficie des aires protégées de milieux humides ( 67% des zones humides métropolitaines ont disparu depuis le début du 20e siècle). Dans ce domaine des zones humides, la commune a été vigilante et entreprenante
- ♦ « *En matière d'eau, Lège –Cap ferret vit au-dessus de ses capacités en se dispensant des efforts à partager entre collectivités, cédant à d'évidentes raisons touristiques et immobilières, oublie que l'eau est un bien commun pour lequel le citoyen-usager a son mot à dire, oublie que le SAGE Nappes Profondes n'a pas vocation à s'adapter au Plan Local d'urbanisme, mais que c'est le PLU qui doit être compatible avec le SAGE, ...* »Voilà ce que nos amis de ARC'eau écrivaient en 2018 et la situation n'a guère évolué malgré un effort sur la modernisation du réseau qui diminue les pertes.

### Sur notre commune nous attirons l'attention sur le contrôle des constructions de piscines.

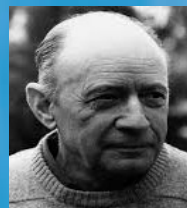
Il ne s'agit pas de remettre en cause ce choix mais de rappeler que ces autorisations doivent être mieux suivies, mieux contrôlées. La loi dispense de toute déclaration préalable les projets de 10 m<sup>2</sup> mais cette surface intègre le bassin mais aussi les margelles. En contrepartie d'une réponse courte, la commune pourrait exiger une Déclaration Préalable dans tous les cas de figure afin de sécuriser le projet. Sur un territoire unique, cerné par le Bassin et l'Océan Atlantique, le phénomène « piscines » est quelque part **la réponse individuelle à la perte de qualité des eaux sur les espaces publics**, le constat de la saturation excessive par une fréquentation encouragée par la course à la croissance de l'urbanisation, du tourisme et autres activités marchandes orientées sur le ludique.

L'abattage illégal d'arbres endémiques, la plantation d'espèces exotiques à feuillage persistants se généralisent pour faciliter l'entretien des dites piscines dont les systèmes de filtration ne supportent pas les fleurs de pin, le pollen, les aiguilles, ou l'automne des espèces caduques.

**Une réflexion sur ces sujets sensibles, une orientation plus précise dans une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) de la prochaine révision du PLU est préconisée par CODEPPI : Respect du cadre réglementaire de la construction, Respect de la charte paysagère de la ville (document Agenda 21), Anticipation et maîtrise de la ressource en eau, Cadrage des taxations afférentes pour le financement des politiques publiques, Encouragement des professionnels à informer et orienter les projets dans le strict respect de la réglementation.**

#### **Penser globalement, Agir localement Les chroniques de Jacques ELLUL. (1/5)**

Jacques Ellul, a aimé notre presqu'île aussi longtemps qu'il a vécu. Il a été de ceux qui ont permis à des associations comme la nôtre d'exister et de Défendre et Protéger l'environnement depuis bientôt 40 ans. Nous allons régulièrement citer quelques-unes de ses chroniques qui éclairent toujours les combats d'aujourd'hui, comme ils ont éclairé ceux d'hier. ([www.jacques-ellul.org](http://www.jacques-ellul.org))



**A propos du Tourisme sur notre territoire (8 juin 1978)..** « *Plus proche de nous nous avons l'aménagement de la côte Aquitaine. Fondé sur la prééminence du touriste, la conviction que le tourisme est un enrichissement économique...que la nature était un capital à exploiter, que le progrès se calcule en nombre de kilomètres de route...On comprend qu'on ne veuille pas opérer une re-conversion redoutable en proposant un aménagement sur d'autres bases : par exemple, au départ, calcul de ce que peut supporter au total en nombre de touristes un milieu naturel, sans être détruit, mais aussi ce que peut supporter une population locale comme afflux d'estivants sans être déstructurée en tant que communauté. Comment non pas adapter la nature au touriste mais le touriste au milieu où il va venir ...* »

## ACTIONS et RÉSULTATS de CODEPPI depuis AVRIL 2020

**C**onche de la Jonquière . Plusieurs réunions de préparation avec les représentants de la commune. Réunion d'information et de préparation le 13 juin ( 25 personnes sont venues au contact, présence de cinq adjoints et conseillers municipaux, article Dépêche du Bassin. Opération d'arrachage des ficoïdes (essentiellement « griffes de sorcières) le 20 juin, cf article dans cette Lettre d'Information + Article Dépêche du Bassin.

**É**change avec ONF local sur leur action de communication (site national) relatif à la FORET DURABLE. Avons marqué notre intérêt compte tenu de son contenu pédagogique sur la gestion vertueuse des forêts administrées par l'Office.

**P**lusieurs réunions informelles avec des élus :

- ◆ Avec l'adjoint à l'urbanisme, avons évoqué trois thèmes sur lesquels nous avons élaborés soit des documents de travail soit des mémoires : (1) Stratégie de développement des Mobilités sur la Presque Ile, (2) Hyperfréquentation touristique ou Tourisme Durable, (3) Exploration des priorités pouvant être proposées quand le processus de Révision du PLU actuel sera lancé
- ◆ Avec l'adjointe à l'environnement pour la vigilance sur nos précieuses zones humides mais aussi pour exprimer notre incompréhension sur la publication de l'arrêté municipal du 12 juin relatif à l'autorisation de franchissement des cotes dunaires pour accéder aux plages océanes, autorisation faite aux vélos et fat bike avec ou sans assistance électrique
- ◆ Avec les conseillers en charge de la gestion du DPM et des professions maritimes pour échanger sur la nécessité d'améliorer le dialogue entre État-Profession-Commune, PNMB, SIBA . C'est justement le cas des schémas de vocation de 2014 et 2019 pour les terrepleins « mixtes » (Habitation et Chais). Ces documents conventionnels contiennent des orientations qu'il convient de faire respecter. C'est leur vocation.
- ◆ Avec l'adjoint en charge des travaux pour faire le point sur les programmes de travaux engagés sur les Jacquets : (1) fin aménagement sur CD 106, (2)travaux prévus dès fin 2019 sur le quartier marin (notamment protection des terminaisons de rue pour le passage des bennes à ordures et aménagements de zones de dépose des poubelles au croisement avenue et impasse des réservoirs), (3) Insuffisance du dispositif sur Truc Vert.

**R**éunions de deux bureaux de CODEPPI consacrés au suivi des actions et dossiers en cours ainsi qu'aux comités de rédaction des lettres d'information 11 (avril 2020) et 12 (juillet 2020) et à notre communication et nos échanges sur Facebook. Mises au point de notre agenda statutaire pour les mois à venir dont réunion du C.A. du 12 août 2020 et A.G.O. du 18 août.

**R**éunion du Conseil d'Administration de la CEBA (Coordination Environnement Bassin Arcachon) - Réunion audiovisuelle qui a permis l'examen de nombreux dossiers autour du Bassin : dont rejet définitif du projet Huttopia au Teich, la résistance et l'abandon de plusieurs projets sur la Pinède du Canteau (La Teste du Buch), la confirmation par le conseil d'Etat du Décret 2017 relatif au Banc d'Arguin et aussi échanges sur les dossiers de LCF.

**É**change avec ONF local sur les impacts sur l'Environnement lié à l'arrêté municipal du 12 juin autorisant le franchissement de la côte dunaire et l'accès aux plages océanes. (cf plus haut). *F. PINGUET Secrétaire Administratif*



### ÉROSION CÔTIÈRE Au PORTUGAL

Le Portugal est l'un des pays européens les plus affectés par l'érosion côtière. .

L'agence portugaise de l'environnement reconnaît que les digues érigées pour protéger le littoral à certains endroits accentuent l'érosion d'autres zones de la côte.

Et pour préserver le littoral, il faut du sable, beaucoup de sable. Le gouvernement a décidé d'en verser 35 millions de M3 sur les plages les plus vulnérables. Pour les ingénieurs en hydrologie de l'université de Porto, c'est une initiative qui aurait dû être prise plus tôt. Il n'y a pas eu suffisamment d'ensablement artificiel des plages et les protections placées au large en zone immergée, s'avèrent très inefficaces.

Les géo-cylindres, des immenses sacs de sable déposés sur la plage, ont été expérimentés. Mais ces géo-cylindres ne résistent pas à l'océan Atlantique. »

Source : euronews

## Comment sont gérées les ressources utilisées par les usagers de la commune. G.BAURIN Président

(Conformément à l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, et la Loi Notre-Nouvelle Organisation Territoriale de la République d'août 2015)

- ◆ Pour le **GAZ** le gestionnaire national du réseau (GRDF) dispose d'un contrat de concession avec notre commune, qui est propriétaire du réseau.
- ◆ Pour l'**ÉLECTRICITÉ**, Lege Cap Ferret est une des 4 communes adhérentes au Syndicat d'Électrification d'Arès (créé en 1927) lequel gère un contrat de délégataire avec le gestionnaire national ENEDIS (ex ERDF)
- ◆ Pour l'**EAU POTABLE**, la loi Notre de 2015 a obligé les communes à déléguer leurs prérogatives aux intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2020. C'est le cas pour notre commune qui a transféré ses prérogatives et ses contrats à la COBAN, laquelle pour notre commune gère un contrat de fermage avec AGUR (groupe ETCHART)
- ◆ Enfin, l'accès aux **RÉSEAUX NUMÉRIQUES**, devenu dans nos sociétés une source d'énergie vitale, le plan Numérique National, décliné dans chaque département, a fait l'objet d'un transfert de compétences de la commune à la COBAN depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Que ce soit en tant que gestionnaire à part entière, co gestionnaire au sein d'un syndicat mixte ou d'une intercommunalité de type EPCI, les objectifs attendus par les usagers sont de disposer d'un service de qualité (continuité du service, gestion de la rareté de la ressource, transparence et information) au meilleur prix.

**CODEPPI rappelle que cette diversité d'organisation ne dilue pas la responsabilité des élus qui administrent la commune. Ils doivent définir les objectifs à atteindre pour celle-ci, et soit les défendre au sein des conseils communautaires soit les négocier dans le cadre des concessions et des délégations de services contractés.**



**Le Cap Ferret SANS MA VOITURE**, un slogan que la commune aurait du suivre plutôt que de promulguer un arrêté le 12 juin qui ouvre un espace ludique sur nos dunes et nos plages aux Vélos et Fat Bike, ce qui accentuera l'impact du tourisme sur la fragilité des milieux naturels. **Vive le vélo sous toutes ses formes, pour nous faire oublier la voiture dans nos usages du quotidien, et toute l'année. Quel beau projet !**

CODEPPI est une APNE (Association de Protection de la Nature et de l'Environnement) de la Presqu'île de Lège-Cap Ferret. Créée en 1981, agréée en 1985, devenue Association Locale avec le nouveau Code de l'Urbanisme en 2011, membre et administrateur de la CEBA, Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon. Son action vise à : protéger et sauvegarder l'environnement de la Presqu'île, par le maintien d'un juste équilibre entre ses parties naturelles et l'urbanisation adaptée au développement de la population des habitants et résidents, de l'activité économique des secteurs traditionnels, de l'industrie du tourisme et des loisirs, des secteurs novateurs. CODEPPI est une force de proposition pour tout ce qui concerne la transition écologique nécessaire à notre territoire.

Adresse postale BP 20 CLAOUEY 33950 LÈGE CAP FERRET, Site : [www.CODEPPIlcf.com](http://www.CODEPPIlcf.com),

Adresse e-mail : [CODEPPIlcf@orange.fr](mailto:CODEPPIlcf@orange.fr), Facebook : ASSOCIATION CODEPPI LÈGE CAP FERRET

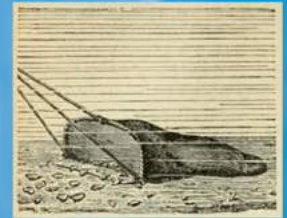
### ADHÉREZ à CODEPPI ou SOUTENEZ NOUS

Nous ne sollicitons aucune subvention. Nos seules ressources sont les cotisations.

COTISATION 2020 - Couple ou individuel : 10 € Bienfaiteur : 20 € ou plus par chèque à envoyer à notre adresse : BP 20 CLAOUEY 33950 LEGE CAP FERRET

### GARDONS le CONTACT

Communiquez nous vos coordonnées et mail à [CODEPPIlcf@orange.fr](mailto:CODEPPIlcf@orange.fr)



## La PÊCHE DES HUÎTRES A LA DRAGUE

La pêche qui s'en fait à la drague avec une pinasse montée par deux hommes qui la traînent en ramant... La drague pour les huîtres des pêcheurs de la baie d'Arcachon a le couteau de 2 pouces de large, de 3 pieds de long. Les mailles du sac sont formées de grosse corde dont le fond est tenu au moyen d'un bâton rond d'environ 4 pieds de longueur. Une pinasse fait la pêche avec une seule drague... Les huîtres du bassin sont de deux espèces. On porte vives dans leurs écailles les petites... et les grosses sont huîtrées ou dépouillées de leurs écailles... La pêche des huîtres à la drague ne se fait ordinairement dans le bassin que depuis la Toussaint jusqu'à Pâques...

*D'après le récit de Le Masson du Parc, inspecteur général des Pêches du poisson de mer -1727- Règne LOUIS XV. (source Société Historique Bassin Arcachon SHAAPB-2014)*